

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de Solignac du 23 mai 2020

Installation du Conseil Municipal

Participants :

1	Alexandre PORTHEAULT	P	11	Didier LEYRIS	P
2	Christine CARLIER	P	12	Laure FERNANDES	P
3	Claude GOURINCHAS	P	13	Aurélien BRUNET	P
4	Caroline BOURGER	P	14	Nicole BAYLE	P
5	Jean-Pierre CHAZELAS	P	15	Stéphane PECHER	P
6	Claire MOURNETAS	P	16	Sylvie GUITARD	P
7	Fabrice RECORD	P	17	Nicole DUPIN	P
8	Nathalie COIGNAC	P	18	Stéphane COLDEBOEUF	P
9	Christian RIBOULET	P	19	Martine FOURGEAUD	P
10	Maryvonne COMES	P			

La séance est ouverte à dix heures, le Maire sortant, Mme Yvette AUBISSE procède à l'appel nominal dans l'ordre de la liste des élus (le quorum est obligatoire = à plus de la moitié des élus physiquement présents). La totalité des membres du conseil municipal sont présents, soit 19.

Après le discours de fin de mandat de Mme Yvette AUBISSE, Mme Claire MOURNETAS est nommée secrétaire de séance (la plus jeune élue du conseil municipal).

Mme Martine FOURGEAUD est la conseillère la plus âgée. A ce titre, Mme Yvette AUBISSE lui cède la présidence de la séance, afin de procéder à l'élection du Maire.

Après la lecture d'un discours d'introduction, Mme FOURGEAUD passe à la vérification des conditions du quorum. Afin de procéder à l'élection du futur maire, elle rappelle les articles du Code Générale des Collectivités Territoriales et les modalités de l'élection du maire et des adjoints.

Cette élection se fait à scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame FOURGEAUD demande deux assesseurs volontaires ; Mesdames Nathalie COIGNAC et Laure FERNANDES constituent le bureau de vote.

La Présidente appelle à candidature pour le poste de maire : Nicole DUPIN et Alexandre PORTHEAULT se déclarent candidats.

Des bulletins de vote ont été édités au nom de M. Alexandre PORTHEAULT, des bulletins vierges sont à disposition pour y noter un autre candidat. Mme Nicole DUPIN demande à ce que soit distribué à chaque élu un bulletin vierge et que chacun y écrive le nom du candidat choisi, afin de respecter l'anonymat. Cette proposition est retenue. Les assesseurs distribuent à chaque élu un bulletin vierge.

La Présidente propose aux 19 élus de voter dans l'ordre que voici :

1	Claire MOURNETAS	11	Nicole BAYLE
2	Aurélien BRUNET	12	Fabrice RECORD
3	Alexandre PORTHEAULT	13	Didier LEYRIS
4	Nathalie COIGNAC	14	Jean-Pierre CHAZELAS
5	Laure FERNANDES	15	Christine CARLIER
6	Caroline BOURGER	16	Christian RIBOULET
7	Stéphane PECHER	17	Stéphane COLDEBOEUF
8	Sylvie GUITARD	18	Nicole DUPIN
9	Maryvonne COMES	19	Martine FOURGEAUD
10	Claude GOURINCHAS		

Une fois les votes effectués, les deux assesseurs annoncent les résultats :

- 16 voix pour Monsieur Alexandre PORTHEAULT
- 3 voix pour Madame Nicole DUPIN

Pour un total de 19 enveloppes.

Monsieur Alexandre PORTHEAULT est élu Maire de Solignac.

Madame Martine FOURGEAUD redonne la parole à Mme Yvette AUBISSE, maire sortant. Mme AUBISSE remet l'écharpe tricolore à M. PORTHEAULT et lui cède la présidence de la séance afin qu'il soit procédé à l'élection des adjoints.

Après la lecture d'un discours de remerciements et d'introduction, M. Alexandre PORTHEAULT propose de désigner 5 adjoints.

M. Stéphane COLDEBOEUF indique que l'opposition aimerait que le nombre d'adjoints soit de 3 et ce, dans une démarche d'économie pour le budget de la commune.

M. Alexandre PORTHEAULT répond que le budget alloué aux indemnités des adjoints correspond à une enveloppe annuelle répartie comme le conseil l'aura décidé.

Il demande aux élus de voter sur le nombre de 5 adjoints.

Le conseil s'exprime sur 16 voix « pour », 3 voix « contre ».

Il propose ensuite de passer à l'élection au scrutin secret de liste des adjoints, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Des bulletins sont mis à disposition avec le nom des adjoints dans l'ordre suivant :

Claude GOURINCHAS	1er adjoint
Caroline BOURGER	2ème adjoint
Jean-Pierre CHAZELAS	3ème adjoint
Maryvonne COMES	4ème adjoint
Fabrice RECORD	5ème adjoint

Ainsi que des bulletins blancs et des enveloppes.

Monsieur Alexandre PORTHEAULT propose d'effectuer le vote des Adjoints, dans le même ordre que précédemment.

Une fois les votes effectués, les deux assesseurs ouvrent l'urne et passent au dépouillement, et annoncent les résultats :

- 16 voix pour la liste présentée par Monsieur Alexandre PORTHEAULT
- 3 votes nuls

Pour un total de 19 enveloppes.

Les cinq candidats aux postes d'adjoints de la liste présentée par Monsieur Alexandre PORTHEAULT sont élus à la majorité absolue, avec prise de fonction immédiate.

M. Alexandre PORTHEAULT fait lecture de la charte de l'élu local.

La séance est levée à 11h05.